

A.C.V.S.C.

Association Loi 1901
Siège social : rue Parmentier
Brighton-les-Pins
80410 CAYEUX-SUR-MER



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International
101, rue de Miromesnil
75008 Paris

17, boulevard Augustin Cieussa
13007 Marseille

Audit Conseil Expertise, SAS

Membre de PKF International

101, rue de Miromesnil

75008 Paris

17, boulevard Augustin Cieussa

13007 Marseille

**A.C.V.S.C.**

Association Loi 1901

Siège social : rue Parmentier

Brighton-les-Pins

80410 CAYEUX-SUR-MER

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de l'A.C.V.S.C.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'A.C.V.S.C relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 12 septembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous vous recommandons de définir plus précisément tant la politique de renouvellement de diverses immobilisations que celle d'utilisation des provisions.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 12 septembre 2020

Le commissaire aux comptes,

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International



Aurélie LAFITTE

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) ACTIF

Dossier : 99 - CONSO GLOBALE ACVSC - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

Libellé	Montant brut 2019	Amort. et prov. 2019	Montant net 2019	Montant net 2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	43 662	34 930	8 732	17 465
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours	0	0	0	0
Immobilisations corporelles :				
Terrains	123 989	23 450	100 538	100 538
Constructions	6 054 107	4 136 770	1 917 336	1 328 719
Installations techniques, matériels et outillage	936 927	746 229	190 698	169 377
Autres immobilisations corporelles	902 414	748 658	153 756	109 247
Immobilisations corporelles en cours	601 990	0	601 990	881 566
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	6 430	0	6 430	6 430
Prêts	0	0	0	0
TOTAL I	8 681 215	5 690 037	2 991 177	2 625 039
Comptes de liaison (1)	0	0	0	0
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	15 186	0	15 186	27 981
Autres approvisionnements	1 140	0	1 140	973
En-cours de production (biens et services)	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	3 400	0	3 400	998
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	1 137 639	443	1 137 196	943 931
Autres créances	325 719	0	325 719	255 881
Valeurs mobilières de placement	314 242	0	314 242	314 241
Disponibilités	2 728 614	0	2 728 614	3 141 893
Charges constatées d'avance	64 190	0	64 190	8 864
TOTAL III	4 590 130	443	4 589 687	4 694 762
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV	0	0	0	0
Primes de remboursement des obligations V	0	0	0	0
Ecart de conversion (actif) VI	0	0	0	0
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)	13 271 345	5 690 481	7 580 864	7 319 800

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) PASSIF
Dossier : 99 - CONSO GLOBALE ACVSC - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

Libellé	Montant net 2019	Montant net 2018
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 639 886	1 639 886
Fonds associatifs avec droit de reprise :	0	0
Dons et legs	45 735	45 735
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	0	0
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	1 476 449	1 386 789
Réserves de compensation	254 316	254 316
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	578 951	578 951
Autres réserves	0	0
Report a nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	526 051	636 575
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	495 193	570 607
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-454 971	-513 399
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	31 126	-37 850
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 508	1 945
Provisions réglementées :	630 397	636 284
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	7 573	7 573
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	600 116	606 002
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	22 708	22 708
Immobilisations grevées de droits	0	0
TOTAL I	5 224 641	5 199 838
Comptes de liaison	0	0
TOTAL II		
Provisions pour risques	64 786	61 694
Provisions pour charges	156 728	176 728
Fonds dédiés	297 517	297 517
TOTAL III	519 031	535 939
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	305 346	328 690
Emprunts et dettes financières divers (3)	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Redevables créditeurs	5 560	5 560
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	320 253	238 516
Dettes sociales et fiscales	1 157 008	923 215
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 779	43 894
Autres dettes (5)	44 246	44 148
Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL IV	1 837 192	1 584 023
Ecart de conversion (passif)	0	0
TOTAL V	0	0
TOTAL PASSIF (I +II+III+IV+V)	7 580 864	7 319 800

CA Compte de résultat M22 (résultat non affecté) CHARGES
 Dossier : 99 - CONSO GLOBALE ACVSC - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

CHARGES	Exercice 2019	Exercice 2018
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	0	0
Variation de stock	0	0
Achats de matières premières et fournitures	110 123	121 256
Variation de stock	0	0
Achats d'autres approvisionnements	0	0
Variation de stock	12 628	-6 367
Achats non stockés de matières et fournitures	740 365	696 077
Services extérieurs et autres	878 999	943 071
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	374 621	272 665
- autres	28 920	36 139
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	3 488 407	3 574 529
- charges sociales	2 246 977	2 444 868
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	227 973	222 351
- des charges d'exploitation à répartir	0	0
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant	0	443
- pour risques et charges d'exploitation	3 092	0
Autres charges	2 263	1 649
TOTAL I	8 114 368	8 306 682
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	5 438	6 226
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL II	5 438	6 226
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	13 882	0
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	6 812	2 204
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.	0	0
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	29 707	0
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	0	0
- dotations aux autres provisions réglementées	0	0
Engagements à réaliser sur ressources affectées	0	0
Impôts sur les sociétés	1 300	1 532
TOTAL III	51 700	3 736
TOTAL DES CHARGES	8 171 506	8 316 644
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	31 126	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	8 202 632	8 316 644

CA Compte de résultat M22 (résultat non affecté) PRODUITS
 Dossier : 99 - CONSO GLOBALE ACVSC - Périodes de : 01/2019 à 12/2019

PRODUITS	Exercice 2019	Exercice 2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	0	0
Production vendue :		
- prestations de services	66 143	71 322
- divers	512 322	549 691
Production stockée ou déstockage de production	0	0
Production immobilisée	7 525	13 052
Dotations et produits de tarification	6 597 094	6 532 811
Subventions d'exploitations et participations	7 912	27 312
Reprises sur amortissements et provisions	20 000	82 634
Transferts de charges	21 623	27 719
Autres produits	915 849	901 386
TOTAL I	8 148 469	8 205 927
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières	0	4 155
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	6 059	8 376
Reprises sur provisions	0	0
Transferts de charges	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL II	6 059	12 531
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	5 034	24 900
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	853	996
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.	0	0
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	32 647	31 492
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	0	0
- reprises sur autres provisions	9 570	2 947
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0	0
Transferts de charges	0	0
TOTAL III	48 104	60 335
TOTAL DES PRODUITS	8 202 632	8 278 794
RESULTAT DEBITEUR = Déficit		37 850
TOTAL GENERAL (I + II + III)	8 202 632	8 316 644



A.C.V.S.C.

**Annexe aux comptes annuels de
l'exercice clos au 31/12/2019**

A.C.V.S.C.

Juillet 2020

Ce rapport contient 20 pages

Annexe 2019.docx



Table des matières

1	Faits majeurs	3
1.1	Evènements principaux de l'exercice	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	3
1.2.1	Méthode générale	3
1.2.2	Changement de méthode de présentation	3
1.2.3	Changement de méthode d'évaluation	3
1.2.4	Evènement postérieur à la clôture 2019	4
2	Informations relatives au bilan	5
2.1	Actif	5
2.1.1	Tableau des immobilisations	5
2.1.2	Tableau des amortissements	6
2.1.3	Immobilisations financières	7
2.1.4	Evaluation des stocks	7
2.1.5	Créances	8
2.1.6	Disponibilités et VMP	8
2.1.7	Charges constatées d'avance	8
2.2	Passif	9
2.2.1	Fonds associatifs	9
2.2.2	Fonds dédiés – Tableaux de suivi	11
2.2.1	Provisions réglementées	12
2.2.2	Provisions pour risques et charges	12
2.2.3	Engagements pris en matière de retraite	13
2.2.4	Report à nouveau avant répartition du résultat de l'exercice	14
2.2.5	Dettes fiscales et sociales	15
2.2.6	Provisions sociales	15
2.2.7	Emprunts	16
2.2.8	Résultat de l'exercice 2019 : tableau de passage du résultat comptable au résultat administratif	17
3	Informations relatives au compte de résultat	18
3.1	Ventilation des produits et ressources	18
3.1.1	Ventilation par établissement	18
3.1.2	Ventilation par nature	18
3.2	Transferts de charges	19
3.3	Résultat exceptionnel	19
4	Autres informations	20
4.1	Effectif moyen (ETP)	20
4.2	Engagements donnés et reçus	20
4.3	Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants ou salariés	20



1 **Faits majeurs**

1.1 **Evènements principaux de l'exercice**

L'association a acquis le 29 mars 2018 un ensemble de bâtiments industriels situé à Cayeux sur Mer pour une valeur hors frais d'actes de 548 064 euros hors taxes. Ce bâtiment a pour vocation à terme d'accueillir les nouveaux locaux de l'ESAT.

Au 31 12 2019, cette acquisition a été maintenue en immobilisations en cours dans l'attente des travaux de rénovation prévus en 2020/2021 et de la finalisation du plan de financement de ces derniers.

Changement de logiciel de gestion de paie en Septembre avec un recours à un prestataire externe.

Fin des travaux de mise aux normes du CPEA

1.2 **Principes, règles et méthodes comptables**

1.2.1 **Méthode générale**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (Règlement ANC 2015-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement n° 2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément au règlement n° 99-01.

1.2.2 **Changement de méthode de présentation**

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2.3 **Changement de méthode d'évaluation**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.



1.2.4 Evènement postérieur à la clôture 2019

Crise liée au COVID-19

En application de l'Ordonnance n° 2020-313 du 25 mars 2020 relative aux adaptations des règles d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux :

- Les financements de nos établissements ont été maintenus par le gouvernement (dotation globale et complément de rémunération des travailleurs handicapés).
- Pour la partie de financement de nos établissements et services qui ne relèvent pas de dotation globale de financement, la facturation reste établie à terme mensuel échu sur la base de l'activité prévisionnelle sans tenir compte de la sous-activité ou des fermetures temporaires résultant de l'épidémie de covid-19.

La réouverture des établissements s'est faite progressivement dans le respect des mesures d'hygiène et des gestes barrières.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Covid-19. L'incertitude inhérente à une crise de cette ampleur ne permet pas à ce stade de prévoir l'impact de cette épidémie sur l'activité globale de l'association, notamment la partie commerciale de nos ESAT.



2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Tableau des immobilisations

	01/01/ 2019	Acquisitions	Diminutions	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	43 662 ,00			43 662,00
Immobilisations corporelles				
Terrain	130 672.99		6 684,44	123 988,55
Constructions et agent const.	5 738 457.27	859 919,65	544 270,18	6 054 106,74
Matériel et outillage	1 013 051.66	70 758 ,62	146 883,47	936 926,81
Immobilisations autres.	866 802.25	77 496,36	41 884,70	902 413,91
Immo.en-cours	881 566.20	47 065,37	326 641,28	601 990,29
Sous_total	8 674 212.37	1 055 240,00	1 066 364, 07	8 674 212.37
Immobilisations financières	18 126,34	0	0	18 126.34
Total	8 692 338.71	1 055 240 ,00	1 066 364,07	8 681 214,64



2.1.2 Tableau des amortissements

	Amortissements 01/01/2018	Dotation 2019	Diminutions 2019	Amortissements 31/12/2019
Immobilisations incorporelles				
Evaluation	26 197,20	8 732,40	0	34 929,60
Immobilisations corporelles				
AGT Terrain	30 134,83	0	6 684,44	23 450,39
Constructions et agent const.	4 409 737,79	157 007,61	429 974,94	4 136 770,46
Matériel et outillage	843 674,76	39 427,38	136 873,51	746 228,63
Immobilisations autres.	757 555,60	22 805,74	31 703,14	748 658,20
Total	6 067 300,18	227 973,13	605 236,03	5 690 037,28

2.1.2.1 Amortissement

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions : structure	Linéaire	50 ans
Constructions composants : couverture	Linéaire	20 ans
Constructions composants : installations techniques intérieures	Linéaire	15 ans
Constructions composants : menuiserie intérieure	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	4 à 10 ans
Matériel et outillage industriels	Linéaire	10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	linéaire	5 à 10 ans

2.1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières correspondent aux souscriptions au capital et fonds de garantie des différents emprunts souscrits sur les structures.

2.1.4 Evaluation des stocks

Les stocks suivants :

- matières premières (dans le cadre de l'ESAT),
- produits d'entretien,

sont évalués selon la méthode FIFO.



2.1.5 Créances

L'exigibilité de toutes les créances de l'actif circulant est inférieure à un an.

2.1.6 Disponibilités et VMP

	2019	2018	2017
Sicav et livrets	1 549 921	1 647 905	2 042 997
Banques -caisses (Actif)	1 492 934	1 808 229	2 043 708
Banques -caisses (Passif)	-118 849	-118 548	-118 148
Total trésorerie nette	2 924 006	3 337 586	3 968 557

2.1.7 Charges constatées d'avance

- Charges exploitation courante : 64 190



2.2 Passif

2.2.1 Fonds associatifs

2.2.1.1 Etat des fonds associatifs avec et sans droit de reprise

	2018	+	-	2019
Fonds associatifs :				
Association	729 441			729 441
Dépenses non reprises :				
CPEA	-27 988			-27 988
Foyer de Vie	-49 824			-49 824
Résidence	-37 830			-37 830
ESAT Social	-121 400			-121 400
Sous-Total	-237 042	0	0	-237 042
Autres Fonds Associatifs :				
Foyer de Vie	-7 927			-7 927
Résidence	-2 816			-2 816
ESAT Social	74 322			74 322
SAVA	5 187			5 187
Sous-Total	68 766	0	0	68 766
Total du patrimoine	561 164			561 164
Subventions :				
Résidence	335			335
ESAT Social	91 469			91 469
CPEA	410 195			410 195
Sous-Total	501 999	0	0	501 999
Dons :				
Association	561 279			561 279
ESAT Commercial	5 335			5 335
CPEA	10 108			10 108
Sous-Total	576 722	0	0	576 722
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 639 886			1 639 886
Dons :				
Merlimont 1992 (association)	45 735			45 735
Fonds associatifs avec droit de reprise	45 735			45 735



2.2.1.2 Etat des réserves

	2018	+	-	2019
RESERVES				
Excédents affect. Investissement :				
CPEA	483 218			483 218
ESAT Social	403 190			403 190
ESAT Commercial	278 124	89 661		367 785
Foyer la résidence	138 443			138 443
Foyer de vie	43 543			43 543
SAVA	40 271			40 271
Sous-Total	1 386 789	89 661	0	1 476 450
Excédents affect. Trésorerie :				
CPEA	453 892			453 892
Foyer de Vie	70 216			70 216
Résidence	34 973			34 973
ESAT Social	16 932			16 932
SAVA	2 938			2 938
Sous-Total	578 951	0	0	578 951
Excédents affect. Réserve de compensation				
CPEA	0			0
Foyer de vie	137 697			137 697
Résidence	20 535			20 535
ESAT Social	75 168			75 168
SAVA	20 916	0		20 916
Sous-Total	254 316	0	0	254 316
Total réserves	2 220 056	89 661	0	2 309 717

2.2.2 Fonds dédiés – Tableaux de suivi

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif. Ils servent à enregistrer, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu être engagée à la clôture de l'exercice.

	Fonds à dégager Début exercice Compte 19	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources Compte 689	Utilisation en cours exercice Compte 789	Fonds restant à engager
Esat social Etude architecte	10 000			10 000
Aide à la contractualisation	15 000			15 000
Economie Groupe II				
Résidence	29 909			29 909
Foyer de vie	123 377			123 377
CPEA	28 737			28 737
Esat social	90 494			90 494
Sous Total	272 517			272 517
Total	297 517			297 517



2.2.1 Provisions réglementées

	2018	dotation	Reprise	2019
Renouvellement immobilisations				
CPEA	424 816	29 707	26 181	428 343
Foyer de vie	0	0	0	0
Résidence	0	0	0	0
Esat social	143 346	0	6 464	136 882
SAVA	0	0	0	0
Sous Total	568 162	29 707	32 644	565 225
Autres provisions réglementées				
Esat social	10 122	0	0	10 122
Foyer de vie	35 366	0	2 947	32 419
Résidence	7 842	0	0	7 842
CPEA	12 402	0	0	12 402
ESAT commercial	2 389	0	0	2 389
Sous total	68 120	0	2 947	65 174
Total	636 282	29 707	35 592	630 399

2.2.2 Provisions pour risques et charges

		Provisions	Dotation	Reprise	Provisions
Année		2018			2019
Provisions pour risques		61 694	3 092	0	64 786
Provisions litiges		0	0	0	0
	<i>foyer de vie 2015</i>	0		0	0
	<i>foyer résidence 2015</i>	0		0	0
	<i>CPEA 2018</i>	0		0	0
Fluctuation d'activité		61 694	3 092	0	64 786
	<i>ESAT Commercial</i>	61 694	3 092		64 786
Provisions pour charges		176 728	0	20 000	156 728
Provisions RTT		133 588	0	0	133 588
	<i>CPEA 2005</i>	81 745			81 745
	<i>ESAT Social 2005</i>	51 843			51 843
Travaux		3 140	0	0	3 140
	<i>ESAT Commercial 2013</i>	3 140			3 140
Evaluation externe		40 000	0	20 000	20 000
	<i>CPEA 2012</i>	20 000		20 000	0
	<i>ESAT Social 2012</i>	20 000			20 000
Total		238 422	3 092	20 000	221 514



2.2.3 Engagements pris en matière de retraite

La convention collective appliquée dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté de la personne dans l'association.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève globalement à 544 397 € et se décompose de la façon suivante :

Structure	Evaluation de la Provision Indemnité de départ à la retraite au 31/12/2019
CPEA	275 810
Foyer de Vie	115 644
Foyer la Résidence	59 962
SAVA	1 081
Esat	91 900
Total	544 397

Ce montant ne tient pas compte d'un taux d'évolution des rémunérations

Taux d'actualisation retenu : 1.20 %

Taux de charges sociales retenu : 53 %

Ce montant n'est pas comptabilisé en provision pour risques et charges.



2.2.4 Report à nouveau avant répartition du résultat de l'exercice

	2018	+	-	2019
Report à nouveau (gestion non contrôlée)				
Association	79 729	17 353	0	97 082
ESAT Commercial	556 845	0	0	556 845
	636 575	17 353	0	653 928
Dépenses refusées par l'AT ou inopposables aux tiers				
CPEA	0	-95 124	0	-95 124
Foyer de vie	0	-18 014	0	-18 014
Foyer d'hébergement	0	-14 739	0	-14 739
SAVA	0	0	0	0
	0	-127 877	0	-127 877
Résultat sous contrôle tiers financeurs				
CPEA	195 652	0	39 824	155 828
Foyer de vie	153 624	42 754	47 000	149 378
Foyer d'hébergement	124 119	1 322	44 006	81 435
SAVA	21 897	4 588	1 700	24 785
ESAT Social	75 317	53 768	45 316	83 769
	570 608	102 432	177 846	495 194
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (congés)				
CPEA	-216 808	-7 881	0	-224 689
Foyer de vie	-100 753	-10 786	0	-111 539
Foyer d'hébergement	-49 860	-7 248	0	-57 108
SAVA	-4 358	0	-44	-4 314
ESAT Social	-59 620	0	-2 386	-57 234
	Sous total	-431 399	-25 915	-454 884
Dépenses non opposables aux tiers financeurs (provisions)				
Foyer de vie	-45 000		-45 000	0
Foyer d'hébergement	-37 000		-37 000	0
	Sous total	-82 000	0	-82 000
	Total dépenses non opposables	-513 399	-25 915	-84 430
Total	693 783	-34 007	93 416	566 360



2.2.5 Dettes fiscales et sociales

Ces dettes représentent :

- la participation aux œuvres sociales
- les provisions congés payés
- les dettes de fin d'année auprès des organismes sociaux
- les autres dettes sociales (médecine, effort construction, formation)
- les dettes fiscales (TVA et taxe sur les salaires, AGEFIPH)

2.2.6 Provisions sociales

Congés payés

La charge pour congés payés est provisionnée dans les structures selon les obligations législatives et représente :

Structure	Total provision congés payés 31/12/2019	Total provision congés payés 31/12/2018	Variation provision congés payés
CPEA	259 551	228 521	31 030
Foyer de Vie	126 536	111 539	14 997
Foyer la Résidence	58 745	57 108	1 637
SAVA	4 948	4 402	546
ESAT Social	66 824	59 164	7 660
ESAT commercial	69 282	68 733	- 968
Total	584 369	529 467	54 902



2.2.7 Emprunts

Emprunts

	TOTAL	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Foyer de Résidence	33 253,17	7805,82	25 447,35	
CPEA	153 242,52	16 426,92	69 857,81	66 957,79
Total	186 495,69	22 232,74	95 305,16	66 957,79

Concours bancaires courants

	TOTAL	- 1 an
Siège	118 848,82	118 848,82
Total	118 848,82	118 848,82

2.2.8 Résultat de l'exercice 2019 : tableau de passage du résultat comptable au résultat administratif

Désignation	Résultat comptable	Reprise résultat N-2	Résultat théorique à affecter	Variation provision congés payés	Reprise Prov. (rejetées années antérieures)	Résultat administratif à affecter
	2019	2017	2019			2019
Association	-1 866	0	-1 866			-1 866
CPEA	-20 086	131 141	111 055	31 030		142 085
Foyer de Vie	-23 919	34 200	10 281	14 997		25 278
Foyer résidence	8 955	31 745	40 699	1 637		42 336
SAVA	7 730	2 000	9 730	546		10 276
ESAT Commercial	18 942	0	18 942			18 942
ESAT Social	41 371	0	41 371	7 660		49 031
Total	31 127	199 086	230 212	55 870	0	286 082

Affectation par les autorités de tarification des comptes administratifs de l'exercice précédent 2018 sur l'exercice 2019

Désignation	Résultat comptable	Provisions non reprises ou rejets	Résultat corrigé	Reprise résultat N-2	Résultat administratif à affecter
	2018				
Association	17 353	0	17 353	0	17 353
CPEA	-142 829	103 005	-39 824	34 511	-5 313
Foyer de Vie	11 954	-16 200	-4 246	47 000	42 754
Foyer résidence	-27 670	-15 014	-42 684	44 006	1 322
SAVA	2 844	44	2 888	1 700	4 588
ESAT Commercial	89 661	0	89 661	0	89 661
ESAT Social	10 838	-2 386	8 452	45 316	53 768
Total	-37 850	69 449	31 599	172 533	204 132

Designation	Affectation résultat	Réserve d'investissement	Réserve de trésorerie	Réserve de compensation	Excédent compensation chg Amort	A affecter en N+2	A affecter	Report à nouveau
	2018	10682-	10685-	10686-	10687-	115-	115-	11-
Association	17 353							17 353
CPEA	-5 313					-5 313		
Foyer de Vie	42 754					42 754		
Foyer résidence	1 322					1 322		
SAVA	4 588					4 588		
ESAT Commercial	89 661	89 661						
ESAT Social	53 768					53 768		
Total	204 132	89 661	0	0	0	97 119	0	17 353

3 Informations relatives au compte de résultat

3.1 Ventilation des produits et ressources

3.1.1 Ventilation par établissement

Produits d'exploitation hors reprises de provisions et transferts de charges

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Association	1 051	14 314	-13 264	-93%
CPEA	3 286 796	3 268 573	18 223	1%
Foyer de Vie	1 514 469	1 576 639	-62 171	-4%
Foyer résidence	842 276	836 485	5 791	1%
SAVA	65 292	62 234	3 058	5%
ESAT Commercial	1 379 875	1 371 630	8 245	1%
ESAT Social	1 017 088	965 699	51 389	5%
Total	8 106 846	8 095 574	11 273	0%

3.1.2 Ventilation par nature

Produits d'exploitation hors reprises de provisions et transferts de charges

	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Prestations de services et production	578 466	621 013	-42 548	-7%
Production immobilisée	7 525	13 052	-5 526	-42%
Prix de journée	5 548 195	5 557 752	-9 558	0%
Dotation globale	1 048 900	975 059	73 841	8%
Subventions	7 912	27 312	-19 400	-71%
Complément rémunération TH	914 288	886 105	28 184	3%
Divers	1 561	15 281	-13 721	-90%
Total	8 106 846	8 095 574	11 273	0%



3.2 Transferts de charges

Transferts de charges	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
DIVERS	1 346	3 220	-1 873	-58%
REMBT SALAIRES	455	3 667	-3 212	-88%
AVANTAGE NATURE REPAS	19 821	20 832	-1 011	-5%
Total	21 623	27 719	-6 096	-22%

3.3 Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel	31/12/2019	31/12/2018	Variation	%
Produits sur opérations de gestion	5 034	24 900	-19 866	-80%
QP de subvention virée au résultat	437	496	-60	-12%
Produit de cession d'éléments d'actif	417	500	-83	-17%
Reprises de provisions réglementées	35 594	34 439	1 154	3%
Reprises de fonds dédiés	0	0	0	
Autres reprises de provision	6 623	0	6 623	
PRODUITS	48 104	60 335	-12 232	-20%
Charges sur opérations de gestion	20 693	2 204	18 490	839%
VNC des éléments d'actifs	0	0	0	
Dotations aux provisions réglementées	29 707	0	29 707	
Dotations de fonds dédiés	0	0	0	
Impôt sur les sociétés	1 300	1 532	-232	-15%
CHARGES	51 700	3 736	47 965	1284%
RESULTAT	-3 597	56 600	-60 196	-106%

4 Autres informations

4.1 Effectif moyen (ETP)

TOTAL ACVSC	ETP au 31/12/2019	ETP au 31/12/2018	ETP au 31/12/2017
TOTAL	121,35	134,5	135,7

Autres effectifs

ESAT Commercial- Travailleurs Handicapés	ETP au 31/12/2019	ETP au 31/12/2018	ETP au 31/12/2017
TOTAL	74,35	72,8	74,3

4.2 Engagements donnés et reçus

- **Prêt n° 012597C**

Montant global :	250 000,00 €
Durée :	180 mois
Echéance Trimestrielle :	5 004,38 €
Capital restant dû :	153 243,52 €
ICNE :	176,57 €
Garanties :	Gage de matériel et outillage pour un montant de 600 000,00 €
	Gage de matériel et outillage pour un montant de 600 000,00 €
	Gage de matériel et outillage pour un montant de 600 000,00 €
	Gage de matériel et outillage pour un montant de 600 000,00 €
	caution sté caution(convention) pour un montant de 153 243,52 € de FGMOSS

4.3 Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants ou salariés

L'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement associatif impose de faire mention du montant brut global des rémunérations versées au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants ou salariés. Ce montant s'élève à 138 287,47 € sur l'exercice 2019.